



Comment contester mon infraction ?

Par **david_asse77**, le **10/07/2019** à **23:12**

Bonjour,

J'ai récemment reçu un avis de contravention après avoir été arrêté pour un
FRANCHISSEMENT DE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE.

Cet avis de contravention me vaut une amende de 90 euros d'amende et d'un retrait de 3pts sur le permis de conduire. (Encore en statut d'apprentissage je ne dispose que de 3pts sur les 6 possibles SI je reconnait l'infraction..)

Personnellement, j'aimerais contester l'infraction mais je ne sais pas comment m'y prendre..

Le trafic était dense et j'ai voulu doublé un véhicule lent (camionette). Avec le trafic dense je me suis rabattu en fin de ligne de rabattement/Début de ligne blanche..

N'étant pas d'accord, je voudrais donc contester sur le fait que je veux passer l'infraction en chevauchement de ligne blanche.

De plus, le lieu stipule juste : Départementale D934 - Intersection Après INTERSECTION LA PETITE TUILERIE COULOMMIERS-77

Pour ma part le lieu dit juste au dessus est contestable car pas d'indication de kilométrage, et incompréhension avec intersection après intersection..

De plus je n'étais pas encore dans la ville de Coulommiers au moment de la dite infraction..

Quelle solution s'offre à moi ? Comment contester ?

Dans l'attente d'une aide, merci à vous d'avance.